

académie
Créteil

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Val-de-Marne



Division des élèves,
de la scolarité,
des examens
et concours

DESEC 3

Immeuble
le Saint-Simon
68, av. du général
de Gaulle
94011 Créteil cedex

Créteil, le 12 OCT. 2015

NOTE D'INFORMATION

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP SE PRESENTANT A UN EXAMEN OU UN CONCOURS

Madame, monsieur,

toute personne candidate à un examen ou concours de l'enseignement général se trouvant en situation de handicap peut se voir accorder un aménagement de ses épreuves, cette disposition visant à garantir l'égalité de traitement entre tous.

A la condition que le handicap ne soit pas révélé après cette échéance, la demande doit être transmise au service compétent **au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen ou au concours concerné.**

Afin d'établir son dossier, l'intéressé, ou son représentant légal s'il est mineur, doit se rendre sur la page disponible via le lien suivant :

http://www.ia94.ac-creteil.fr/parent/examens_aménagement.htm

En cas de contestation de la décision rendue par le service des examens et concours, un recours est possible (voir information sur les voies et délais de recours se trouvant au verso de la notification reçue).

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice d'académie,
directrice des services de l'éducation nationale
du Val-de-Marne

Elisabeth LAPORTE